

## Elections TPE... faible participation et résultats le 3 février

**Le scrutin TPE est maintenant clos. Les 4,5 millions d'électeurs des entreprises de moins de 11 salariés ont pu exprimer leur vote entre le 30 décembre 2016 et 13 janvier 2017. Ils ne l'ont pas fait massivement puisque les taux de participation tournent autour de 7,23%.**

Cette très forte abstention n'est pas satisfaisante pour l'UNSA. Les raisons en sont multiples : il y a d'abord eu la période de vote qui n'était pas favorable, mais que la stratégie irresponsable de la CGT a imposé en maintenant un recours contre le ministère qu'elle a d'ailleurs perdu... ce qui a contraint à déplacer la date initialement prévue en novembre.

Il y a aussi une cause qui doit questionner le syndicalisme dans son ensemble. Les salariés des TPE sont distanciés du monde et de l'action syndicale. Ils n'y voient pas d'intérêt et d'utilité, ce qui les conduit à ne pas se mobiliser pour ce scrutin très éloigné de leurs préoccupations.

A l'UNSA, nous entendons bien travailler sur ce point et offrir une alternative syndicale à ces 4,5 millions d'oubliés du syndicalisme. Notre plate-forme téléphonique « spéciale TPE » (**n° 09 69 36 69 00**) est un début de réponse que nous maintiendrons en service.

Les résultats des élections TPE seront officiellement communiqués le vendredi 3 février. Il y aura le score national des organisations syndicales et la répartition de ce score par région. Dans un deuxième temps, le ministère communiquera sur les scores départementaux des organisations.

Vous pourrez retrouver l'intégralité des résultats des élections TPE, dès le vendredi 3 février, sur notre site : [www.unsa.org](http://www.unsa.org).

### ***L'UNSA rencontre Gérard Larcher***

**Une délégation de l'UNSA a rencontré Gérard Larcher, Président du Sénat, dans le cadre d'une mission de contact avec les partenaires sociaux que François Fillon, candidat à l'élection présidentielle, lui a confiée.**

Au regard de ses mandats syndicaux, l'UNSA a notamment fait connaître son inquiétude sur 2 aspects du programme du candidat :

-la remise en cause du monopole syndical de présentation au 1er tour des élections d'entreprises qui annihilerait tout le système de dialogue social représentatif construit depuis 2008,

-la très lourde menace que feraient peser sur notre modèle social les mesures d'affaiblissement de la couverture de la Sécurité Sociale, jointes à la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires, ne pouvant qu'amoinrir gravement la Fonction publique et les services dus aux citoyens.

### ***CPA : c'est aussi parti dans la Fonction publique !***

**Le texte de l'ordonnance qui instaure le CPA pour les 5,5 millions d'agents publics a été publié le 20 janvier. Il n'a connu que deux modifications par rapport au projet que l'UNSA-Fonction publique a voté lors du Conseil Commun de la Fonction publique du 6 décembre 2016.**

L'UNSA-Fonction publique estime que cette ordonnance ouvre des droits nouveaux pour les agents publics tant avec le volet formation qu'avec le volet relatif à la santé et la sécurité au travail.

La prochaine étape est l'élaboration des décrets d'application nécessaires pour que les nouveaux droits inclus dans ce texte puissent entrer en vigueur. Ce travail débute dès la fin du mois de janvier.

**Pour en savoir plus :** <http://www.unsa-fp.org/?CPA-C-est-aussi-parti-dans-dans-la-Fonction-Publique>

**Lire le communiqué de l'UNSA-Fonction Publique sur le CPA :** <http://www.unsa-fp.org/?Ordonnance-Fonction-Publique-L-UNSA-obtient-des-droits-nouveaux-pour-les-agents>

## ***Avec la CES : dernière chance pour l'Europe sociale !***

**C'est aujourd'hui, lundi 23 janvier 2017, que la Commission européenne doit dévoiler ses dernières réflexions en matière de politique et de législation sociale lors d'une conférence intitulée « The European Pillar of Social Rights: going forward together » (Le socle européen des droits sociaux : avançons ensemble) que donneront le Président Juncker et la Commissaire Thyssen.**

A cette occasion, la Confédération Européenne des Syndicats, dont est membre l'UNSA, rappellera qu'elle souhaite que des propositions ambitieuses soient faites, qui :

- incluent des droits exécutoires ainsi que des critères de référence et des recommandations ;
- améliorent les droits sociaux et le niveau de vie ;

- prévoient des investissements en faveur de services publics forts, des emplois et de la qualité de l'emploi et d'une croissance durable ;

- encouragent le dialogue social, la négociation collective et les augmentations salariales afin de soutenir la demande économique et de combattre les inégalités ;

- aillent au-delà de la zone euro et de normes minimales.

En effet, une importante revendication de la CES porte sur des propositions législatives visant à encourager le travail de qualité et à mettre fin aux changements incessants générant flexibilité et précarisation, par exemple à travers une meilleure réglementation des plateformes en ligne et une meilleure application des droits existants, s'accompagnant de droits pour les travailleurs indépendants.

Ces propositions doivent garantir le modèle social reposant sur les droits syndicaux et protéger les conventions collectives, particulièrement dans le contexte de la libre circulation. Elles doivent également introduire de meilleures règles économiques afin que les travailleurs puissent négocier des augmentations salariales et encourager des investissements bien nécessaires dans les services publics tels que les transports et l'aide à l'enfance.

## ***Loi d'adaptation au vieillissement : la place des aidants***

**La loi d'adaptation de la société au vieillissement votée en décembre 2015 réserve une place importante à la problématique des aidants. C'est dans le cadre d'une mission sur le sujet que la députée Joëlle Huillier a rencontré le 17 janvier une délégation de l'UNSA composée de Jean Paul Tripogney, secrétaire général adjoint de l'UNSA Retraités et Martine Vignau, secrétaire nationale.**

La loi ASV s'est construite prioritairement autour du maintien à domicile des personnes âgées, selon les vœux exprimés fortement par ces derniers. Cependant, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie nécessite une organisation et des aidants familiaux disponibles.

A ce jour, on constate que 30 % des aidants décèdent avant la personne aidée. Cette situation interroge tous les acteurs sociaux, aussi convient-il de trouver des réponses pour que les aidants puissent prendre des temps de répit.

Pour cela plusieurs modes de remplacement sont possibles : accueillants familiaux ou « baluchonnage ». Petit à petit, le statut des accueillants se précise puisqu'une formation, accrochée à l'agrément donné par le Conseil départemental va se mettre en place. Pour le « baluchonnage » terme inspiré par une méthode canadienne, tout reste à faire. Il s'agit qu'une personne remplace l'aidant familial d'une journée à quelques jours.

L'UNSA estime que ce remplacement ne peut se faire que par un professionnel qui apporte ses savoirs faire pour sécuriser la personne âgée et l'aidant, l'aidante dans plus de 85% des cas. Ce type d'emploi doit également être reconnu par un certificat de compétence et de qualification professionnelle et que le cadre d'emploi permette au professionnel d'avoir un emploi à plein temps. Actuellement quinze micros - expérimentations sont en cours sur le territoire, ce chiffre n'est pas suffisant pour évaluer le bon modèle de structure.

L'UNSA souhaite qu'une expérimentation soit menée à l'échelle d'un département afin d'évaluer les différents types de réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie.